

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

INFORMATIONS À RENSEIGNER :

Nom/Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Âge au 1er janvier 2027 :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Infos à savoir (familial, médical...) :

Taille en haut :

Taille en bas :

INFORMATIONS À RENSEIGNER (si mineur) :

Nom/prénom Tuteur :

Numéro de téléphone (tuteur) :

Mail (tuteur) :

PAIEMENT :

ADHÉSION : 30€

COSTUMES (2 SPECTACLES) : 30€/COURS

COURS DE DANSE : _____€

TOTAL : _____€

MOYEN DE PAIEMENT :

☐ CHÈQUE(S)

☐ ESPÈCES

☐ VIREMENT

☐ PAIEMENT EN 1 FOIS

☐ PAIEMENT EN 3 FOIS

* Le paiement de la cotisation annuelle se fait en 1 fois ou 3 fois. Une possibilité de payer en 5 fois est accordée pour toutes inscriptions avant le 10 juillet 2026.

Le paiement en plusieurs fois ne se fait que par chèques.

Les chèques seront encaissés le 10 juillet, le 10 septembre, le 10 octobre, le 10 novembre et le 10 décembre.

Pour les paiements par virement ou en espèces, la somme intégrale de la cotisation devra être versée en 1 fois au moment de l'inscription.

TARIFS :

- COURS DE 45MIN (EVEIL DU MERCREDI) : **250€ ANNUEL**
- 1 COURS / DANSE ADAPTÉE : **320€ ANNUEL**
- 2 COURS : **480€ ANNUEL (240€ le cours) -25%**
- 3 COURS : **620€ ANNUEL (206€ le cours) -35%**
- 4 COURS : **760€ ANNUEL (190€ le cours) -40%**
- 5 COURS : **825€ ANNUEL (165€ le cours) -48%**
- 6 COURS ET PLUS : **880€ ANNUEL (146€ le cours) -54%**

COURS SÉLECTIONNÉS :

- ☐ LUNDI - 17H30/18H30 - VARIATIONS - ENFANTS
- ☐ LUNDI - 18H30/19H30 - TECHNIQUE - ENFANTS NIV.2
- ☐ LUNDI - 19H30/20H45 - MODERN'JAZZ - ADOS NIV.1
- ☐ MARDI - 17H30/18H30 - VARIATIONS - ADOS
- ☐ MARDI - 18H15/19H30 - JAZZ - ADOS/ADULTES NIV.1
- ☐ MARDI - 18H30/19H30 - TECHNIQUE - ADOS/ADULTES NIV.2
- ☐ MARDI - 19H30/20H45 - JAZZ - ADULTES/ADOS NIV.2
- ☐ MARDI - 19H30/20H45 - TECHNIQUE - ADOS/ADULTES NIV.1
- ☐ MERCREDI - 10H15/11H - EVEIL
- ☐ MERCREDI - 11H/12H - INITIATION
- ☐ MERCREDI - 13H/14H15 - MODERN'JAZZ - ENFANTS NIV.1
- ☐ MERCREDI - 14H15/15H30 - MODERN'JAZZ - ENFANTS NIV.2
- ☐ MERCREDI - 18h30/19H45 - MODERN'JAZZ - ADOS NIV.2
- ☐ MERCREDI - 18h30/19H45 - MODERN'JAZZ - ADULTES NIV.1
- ☐ MERCREDI - 19H45/21H - MODERN'JAZZ - ADULTES NIV.2
- ☐ JEUDI - 17H15/18H15 - NEW STYLE - ENFANTS NIV. 1/2
- ☐ JEUDI - 18H15/19H15 - NEW STYLE - ADOS/ADULTES NIV. 1
- ☐ JEUDI - 18H15/19H15 - COMMERCIAL - ENFANTS NIV. 1/2
- ☐ JEUDI - 19H15/20H15 - NEW STYLE - ADOS/ADULTES NIV.2
- ☐ JEUDI - 19H15/20H15 - COMMERCIAL - ADOS/ADULTES NIV.1
- ☐ JEUDI - 20H15/21H15 - COMMERCIAL - ADOS/ADULTES NIV.2
- ☐ VENDREDI - 17H30/18H30 - CLASSIQUE - ENFANTS NIV. 1/2
- ☐ VENDREDI - 18H30/19H30 - CLASSIQUE - ADOS/ADULTES NIV.1
- ☐ VENDREDI - 19H30/20H45 - CLASSIQUE - ADOS/ADULTES NIV.2
- ☐ SAMEDI - 9H/10H - EVEIL/INITIATION
- ☐ SAMEDI - 10H/11H15 - JAZZ - ENFANTS NIV. 1/2
- ☐ SAMEDI (1x par mois) - 15H/17H - DANSE ADAPTÉE

le planning de ce cours est à demander à l'école

TOTAL (NOMBRE DE COURS) :

CONCOURS :

L'école de danse prévoit une section concours, pour en faire partie il suffit d'indiquer les options désirées, et l'équipe pédagogique reviendra vers vous afin d'échanger sur la possibilité ou non d'intégrer la section concours.

Chaque élève participant aux concours devra prendre au minimum 3 cours de danses par semaine, dont 2 académiques. (en plus des cours concours qu'il aura choisi : solo, groupe, variation)

* Nous tenons à préciser que différents facteurs entrent dans notre décision final : âge, planning, comportement, assiduité... La sélection se fait certes sur la base d'un niveau avancé nécessaire mais aussi et surtout sur notre capacité d'accompagnement. Nous faisons de cette section un lieu de travail et de bienveillance, et non un lieu de "classement" des élèves

- ☐ SOLO LIBRE (150€/AN)
- ☐ DUO (100€/ÉLÈVE/AN)
- ☐ GROUPE (100€/ÉLÈVE/AN)
- ☐ VARIATION IMPOSÉE JAZZ (CND)
(TARIF D'UN COURS CLASSIQUE)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Inscription obligatoire pour chaque cours.
2. L'inscription est validée si et seulement si le dossier est complet. Les élèves n'ayant pas rendu le dossier d'inscription complet avant le 30 septembre 2026 se verront refuser l'accès au cours de danse.
3. L'inscription aux cours est annuelle et engage au paiement intégral de l'adhésion et de la cotisation pour l'année en cours.
4. Le prix de la cotisation est calculé en fonction du nombre de cours hebdomadaires, vacances et jours fériés.
5. **Aucun motif ne permettra le remboursement** de la cotisation annuelle. Toute année commencée est due.
6. Les stages ne sont pas remboursés.
7. Le remplacement ou l'absence d'un professeur pour raison médicale ne constitue pas un motif de remboursement. Le ou les cours seront obligatoirement rattrapés.
8. L'école de danse n'est pas habilitée à garder les enfants en dehors des heures de cours sauf exception. Jusqu'à l'heure du début du cours, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants. Ils s'engagent également à prendre en charge l'élève dès la fin de son cours. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont l'élève pourrait être victime en dehors des heures de cours.
9. L'école de danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel.
10. Pour les cours de danse il est OBLIGATOIRE de s'attacher les cheveux, d'avoir une gourde d'eau et une tenue correcte, adaptée à la pratique de la danse.
11. Il est obligatoire de prévenir le professeur lors de l'absence d'un élève.
12. L'accès au studio de danse n'est autorisé que pieds nus, en chaussettes.
13. Pour les cours de danses urbaines les baskets doivent servir seulement pour le cours.
14. Les élèves doivent arriver à l'heure et être prêts pour le début du cours.
15. Les élèves doivent être respectueux envers leur professeur et les autres élèves.
16. **Les téléphones portables sont interdits, dans les cours (sauf si le professeur en autorise l'utilisation).**
17. Les pauses et les sorties en cours de classe ne sont pas autorisées.
18. Les élèves doivent informer le professeur de tout problème physique ou de santé avant le début du cours.
19. Toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination est interdite.
20. Les élèves doivent garder l'espace de danse propre et ranger tout équipement utilisé à la fin du cours.
21. Les frais de costumes supplémentaires sont à la charge de l'élève. Il repartira avec à la fin des spectacles.
22. Les élèves s'engagent à participer aux spectacles et à être assidu aux répétitions. Les spectacles sont un investissement pour le professeur et l'élève. Le spectacle de milieu d'année aura lieu en janvier et celui de fin d'année aura lieu au mois de mai ou juin. Les places de spectacle ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées.
23. Afin de permettre le bon déroulement des chorégraphies et de ne pas pénaliser l'ensemble du groupe, le professeur est autorisé à refuser la participation de l'élève aux spectacles si celui-ci se montre trop absent.
24. **P.S : prendre du plaisir à danser dans la joie et dans la bonne humeur !!!**

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

PIÈCES À FOURNIR :

- La fiche d'inscription remplie
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Attestation ci dessous signée
- L'adhésion (chèque, espèces, virement)
- La cotisation annuelle (chèque, espèces, virement)
- Costume (chèque ou espèces)

ATTESTATION :

Je soussigné(e),

Responsable légal de l'élève.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et en accepte les dispositions.

J'autorise l'école de danse Méraki ou tout prestataire collaborant à photographier ou filmer l'élève et à exploiter son image sur tous supports lors de stages, cours, reportages et spectacles.

Je déclare ne pas avoir connaissance d'une contre-indication médicale à la pratique des activités de danse proposées par l'association et m'engage à informer l'association de toute évolution de mon état de santé susceptible d'affecter cette pratique.

Fait à, Le

Signature et mention « lu et approuvé »

ÉLÈVE

PARENT (SI MINEUR)